



**CERTIFICAT SANITAIRE POUR L'EXPORTATION DE  
CHIENS ET DE CHATS EN PROVENANCE DU MAROC VERS  
LA COTE D'IVOIRE**

**MINISTÈRE :**

**SERVICE :**

**I- IDENTIFICATION DES ANIMAUX :**

Marque d'identification (tatouage, puce ou marque permanente)	Espèce	Race	Sexe	Age

**II- PROVENANCE DES ANIMAUX :**

- Nom et adresse de l'établissement de provenance :
- Nom et adresse de l'expéditeur :
- Lieu d'origine des animaux :

**III- DESTINATION DES ANIMAUX :**

- Nom et adresse du destinataire :
- Adresse de l'établissement de destination :

**IV- MOYEN DE TRANSPORT :**

- Nature du moyen de transport : voiture, camion, avion, autre (à préciser).
- Identification du moyen de transport : n° d'immatriculation, n° de vol.
- Lieu d'embarquement :



## V- RENSEIGNEMENTS SANITAIRES :

Je soussigné, vétérinaire officiel certifie que les animaux désignés ci-dessus et examinés ce jour:

- 1) Ont été trouvés en bon état de santé et n'ont présenté aucun signe clinique de maladies contagieuses propres à l'espèce.
- 2) Ont été identifiés à l'aide d'une marque permanente, préalablement à leur vaccination contre la rage.
- 3) Ont été correctement vaccinés contre la rage par un vaccin inactivé :
  - Nom du vaccin :
  - Laboratoire producteur :
  - Numéro du lot :
  - Date de péremption : jj/mm/aaaa
  - Date de primovaccination: jj/mm/aaaa
  - Date du dernier rappel : jj/mm/aaaa
- 4) Ont été traités contre les endoparasites et les ectoparasites au cours des six derniers mois avant l'embarquement, avec un produit agréé par l'autorité vétérinaire compétente.

Fait à

le

Le vétérinaire officiel (nom et adresse)

Signature



Pour toute exportation de chiens et chats vers la Côte d'Ivoire, et conformément aux exigences de l'Autorité Vétérinaire Ivoirienne, un permis d'importation est délivré au préalable par la Direction des Services Vétérinaires de la Côte d'Ivoire.

